

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYMOUTIERS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2024

Présents : Mélanie PLAZANET, Philippe SIMON, Patricia LOURADOUR, Frédéric SUDRON, Christine CHABANAT, Patrick MALET, François DELCLOY, Patrick BRUN, Jean RIBOULET, Dominique MONVILLE, Hélène LEVENTOUX, Juliana COLIN.

Absents représentés :

Isabel SIMON a donné pouvoir à Patricia LOURADOUR,
Laurent DELEFOSSE a donné pouvoir à François DELCLOY,
Elise LEVET a donné pouvoir à Patrick BRUN,
Richard GORA a donné pouvoir à Jean RIBOULET,
Emmanuelle CHENIER a donné pouvoir à Mélanie PLAZANET,
Thibaut VACHER a donné pouvoir à Juliana COLIN.

Monsieur Patrick MALET a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés
18	12	6

Ordre du jour :

CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux du 1^{er} juillet 2024 et 03 septembre 2024

TRAVAUX

- Demandes de subventions

FORET

- Assiette des coupes 2025

FINANCES

- Budget Eau – Décision modificative n°2
- Tarif matériel
- Tarif vente de chaleur
- Demande de subvention exceptionnelle

DIVERS

- Don d'œuvre

D2024-92 en date du 24/09/2024 portant approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2024 :

Madame le Maire rappelle les délibérations prises lors du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2024 :

RECAPITULATIF

D2024-69 en date du 01/07/2024 portant approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 03 juin 2024
D2024-70 en date du 01/07/2024 portant création d'une régie de recettes au Musée des minéraux
D2024-71 en date du 01/07/2024 portant modification de la délibération n°2024-54 du 03/06/2024 portant approbation des tarifs de la boutique du Musée des Minéraux
D2024-72 en date du 01/07/2024 portant subvention au Club Eymoutiers Minéraux
D2024-73 en date du 01/07/2024 portant création d'un tarif raccordement gros volume au réseau d'eau potable
D2024-74 en date du 01/07/2024 portant approbation du tarif de vente d'une parcelle à la Condamine pour le projet de construction d'un nouvel EHPAD
D2024-75 en date du 01/07/2024 portant approbation de la maîtrise d'œuvre pour l'étude de la phase 1 des travaux de rénovation de la Collégiale Saint-Etienne
D2024-76 en date du 01/07/2024 portant attribution du marché de démontage des immeubles n° 10, 12 et 14 Rue de la République
D2024-77 en date du 01/07/2024 portant attribution du marché de télégestion du réseau d'eau potable

D2024-78 en date du 01/07/2024 portant attribution du marché pour l'aménagement et la végétalisation des cours d'école d'Eymoutiers et Peyrat le Château

D2024-79 en date du 01/07/2024 portant approbation du devis de raccordement en eau potable du village de Farsac et des demandes de subventions afférentes

D2024-80 en date du 01/07/2024 portant modification des demandes de subvention dans le cadre de du projet d'aménagement et de rénovation de l'intérieur de l'aile de la Mairie

D2024-81 en date du 01/07/2024 portant approbation de la convention d'occupation d'une parcelle communale par Enedis

Lecture faite du procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2024, le Conseil municipal décide d'apporter les précisions suivantes :

- Mme Colin indique que la version proposée par Mme Levet n'a pas été reprise dans son intégralité.
- Mme Le Maire indique que seuls les arguments relatifs aux délibérations ont été repris. Elle demande quels arguments seront laissés au PV.
- Mme Colin précise que 25% des notes de Mme Levet ont été gardés.
- Mme le Maire demande à ce qu'un retour sur les phrases à modifier, ajouter ou retirer soit fait. L'intérêt est de retracer l'argumentaire de chacun en lien avec le sujet de la délibération.
- Mme Colin demande que soit conservé l'intégralité des débats.
- Mme le Maire précise que le premier PV a été signé par le secrétaire de séance puis modifié par ses soins.
- M. Brun redonne lecture du PV
- Pour M. Delcloy, il n'est peut-être pas utile de reproduire l'ensemble des échanges.
- Mme le Maire propose de garder les débats sur la question du prix de vente du terrain à l'EHPAD, sur l'appropriation du projet et la rénovation du bâtiment actuel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2024 amendé tel que défini ci-dessus lors de cette séance.

La délibération est approuvée à l'unanimité (18 voix)

D2024-93 en date du 24/09/2024 portant approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 03 septembre 2024 :

Madame le Maire rappelle les délibérations prises lors du Conseil municipal du 03 septembre 2024 :

RECAPITULATIF

D2024-82 en date du 03/09/2024 portant attribution du marché de voirie 2024 :

D2024-83 en date du 03/09/2024 portant approbation du plan de financement et de la demande de subventionnement dans le cadre de l'aménagement et de la végétalisation des cours d'écoles d'Eymoutiers et Peyrat-le-Château :

D2024-84 en date du 03/09/2024 portant approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement de réseau à Château avec le SEHV :

D2024-85 en date du 03/09/2024 portant approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage pour le renforcement de réseau à Couegnias avec le SEHV :

D2024-86 en date du 03/09/2024 portant approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage pour le renforcement de réseau à la Vialle de Lombre avec le SEHV :

D2024-87 en date du 03/09/2024 portant attribution de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la Rue des Ursulines :

D2024-88 en date du 03/09/2024 portant approbation de la destination des coupes de la parcelle 25C à l'affouage 2024/2025 :

2024-89 en date du 03/09/2024 portant approbation du procès-verbal de mise à disposition suite au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes des Portes de Vassivière au 1^{er} janvier 2024 :

D2024-90 en date du 03/09/2024 portant approbation de la convention ENEDIS pour l'occupation de parcelles communales aux Ribières de Bussy :

D2024-91 en date du 03/09/2024 portant approbation du Schéma directeur des mobilités actives du PNR Millevaches :

Lecture faite du procès-verbal du Conseil municipal du 03 septembre 2024, le Conseil municipal :

- Approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 03 septembre 2024

La délibération est approuvée à l'unanimité (18 voix)

D2024-94 en date du 24/09/2024 portant demande de subventions pour le projet de réfection de la Rue des Ursulines :

Madame le Maire indique que la Rue des Ursulines, doit être rénovée, suite à la réfection des réseaux enterrés d'eau potable et d'eaux usées. L'enfouissement des réseaux aériens électriques et télécoms va être également réalisé.

Le cabinet Duarte, désigné MO, a fait une proposition de chiffrage de l'opération.

Plusieurs partenaires peuvent être sollicités pour le financement de l'opération et le plan de financement pourrait d'établir ainsi :

TRAVAUX	MONTANT	SUBVENTION	MONTANT
Réfection de la Rue des Ursulines	254 125,00	CD87 – CTD 2025 40%	111 190,00
Volet paysager	2 475,00	Etat 40%	111 190,00
MO	21 375,00	Autofinancement	55 595,00
TOTAL HT	277 975,00	TOTAL HT	277 975,00
TVA	55 595,00	TVA	55 595,00
TOTAL TTC	333 570,00	TOTAL TTC	333 570,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de plan de financement présenté dans le cadre de la réfection de la Rue des Ursulines,
- Autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subvention nécessaires auprès des partenaires financiers,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

La délibération est approuvée à l'unanimité (18 voix)

D2024-95 en date du 24/09/2024 portant demande de subvention pour le programme de réfection de la voirie 2025 :

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'engager des travaux de réparation sur les voies communales de : Boulevard de la Tour d'Ayen, VC25 du CD 111 au CD 112 (Bêthe/Souffrangeas), VC 12A à Legaud, VC31E à Lachaud Saint Clair, VC32 et 32A à Raymond et La Gorce.

Le coût de cette opération est estimé à 82 000 € HT.

Le plan de financement de l'opération peut s'établir ainsi :

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Grosses Réparations sur la Voirie Communale	82 000,00 € HT	Conseil Départemental	32 800,00 € HT	40
		Commune d'Eymoutiers	49 200,00 € HT	60
TOTAL	82 000,00 € HT	TOTAL	82 000,00 € HT	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donner un avis favorable au programme de grosses réparations sur la voirie communale 2025 pour un montant de 82 000 € HT,
- Approuver le plan de financement présenté ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de la Haute-Vienne via le dispositif des Contrats Territoriaux Départementaux pour ce programme de voirie pour l'année 2025.

La délibération est approuvée à l'unanimité (18 voix)

D2024-96 en date du 24/09/2024 portant demande de subvention dans la cadre du projet d'agrandissement des bureaux de la gendarmerie :

Madame le Maire indique que suite à la demande de la gendarmerie d'Eymoutiers de bénéficier d'un agrandissement de ses locaux et après étude du bâtiment existant, il s'avère qu'un agrandissement peut être réalisé en supprimant l'appartement du rez-de-chaussée adossé aux bureaux existants. Cette opération nécessite des travaux de maçonnerie, d'isolation et de peinture.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux	30 000,00 €	ETAT 60%	21 000,00 €

Imprévus	5 000,00 €	CD87 – CTD 2025 20%	7 000,00 €
		Autofinancement 20%	7 000,00 €
TOTAL HT	35 000,00 €	TOTAL HT	35 000,00 €
TVA	7 000,00 €	TVA	7 000,00 €
TOTAL TTC	42 000,00 €	TOTAL TTC	42 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de plan de financement présenté dans le cadre du projet d'agrandissement des bureaux de la gendarmerie d'Eymoutiers,
- Autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subvention nécessaires auprès des partenaires financiers,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

La délibération est approuvée à l'unanimité (18 voix)

D2024-97 en date du 24/09/2024 portant demande de subventions pour le projet de réfection de la passerelle du Pré Lanaud :

Madame le Maire indique que la passerelle du Pré Lanaud nécessite des travaux de rénovation.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux	17 034,00 €	CD87 – CTD 2025 40%	8 000,00 €
Imprévus	2 966,00 €	Autofinancement 60%	12 000,00 €
TOTAL HT	20 000,00 €	TOTAL HT	20 000,00 €
TVA	4 000,00 €	TVA	4 000,00 €
TOTAL TTC	24 000,00 €	TOTAL TTC	24 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de plan de financement présenté dans le cadre de la réfection de la passerelle du Pré Lanaud d'Eymoutiers,
- Autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subvention nécessaires auprès des partenaires financiers,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

La délibération est approuvée à l'unanimité (18 voix)

M. Malet remarque qu'il serait judicieux de prioriser les demandes.

Il lui est précisé que la version dématérialisée des demandes des subvention ne nécessite plus une priorisation des demandes. M. Simon précise qu'hormis le dossier voirie qui fait l'objet d'une demande à part, tous les autres dossiers méritent la même importance du fait de leur importance.

D2024-98 en date du 24/09/2024 portant approbation de l'assiette des coupes 2025 en forêt communale :

Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2025 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier. M. Simon précise que la dévolution en bois façonnés correspond à la vente du bois moins les frais. Les coupes sont estimées à 2 800 m³. Le douglas est plutôt vendu en bloc sur pied et l'épicéa en bois façonné. M. Simon indique que dans la plupart des cas, la vente en bloc sur pied est plus intéressante pour la collectivité. La vente de bois façonnés peut parfois permettre à de petites scieries locales d'acheter des lots issus des forêts communales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte l'ensemble des propositions et destinations de coupes réglées prévues dans le document d'aménagement forestier comme mentionnées ci-dessous :

Nom de la forêt	Numéro de la parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)	Dévolution
Eymoutiers	5A	8,6	A4	Vente	Bois façonnés
Eymoutiers	17A	8,02	E3	Vente	Bois façonnés
Eymoutiers	12A	9,02	E5	Vente	En bloc sur pied
Eymoutiers	15A	1,37	E5	Vente	En bloc sur pied
Eymoutiers	7B	12,49	RS1	Vente	En bloc sur pied
Eymoutiers	8B	8,4	RS1RS	Vente	En bloc sur pied
Eymoutiers	22A	5,4	E4	Vente	Bois façonnés

La délibération est approuvée à l'unanimité (18 voix)

Mme Colin s'interroge sur les politiques à mettre en place pour faire en sorte que le bois coupé reste en local. M. Simon indique que la marge de manœuvre reste faible compte-tenu de la gestion par l'ONF mais que la stratégie de répartition par type de coupe peut être un levier. Il démontre l'intérêt d'une stratégie hybride entre les bois façonnés et les blocs sur pied pour respecter à la fois le devenir du bois local et le rapport financier que la commune peut en dégager.

D2024-99 en date du 24/09/2024 portant décision modificative n°2 au budget Eau 2024 :

Madame le Maire indique au Conseil municipal que suite aux admissions en non-valeur votées lors de la séance du 03 juin 2024 et à une insuffisance de crédits prévus pour le remboursement des intérêts des emprunts, il y a lieu de procéder aux décisions modificatives suivantes sur le budget Eau 2024 :

	Art. Opération	Sommes
FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
<i>Chapitre 011</i> Charges à caractère général sur biens mobiliers	6155	- 700,00 €
<i>Chapitre 011</i> Autres matières et fournitures	6068	-5 560,00 €
TOTAL		- 6 260,00 €
<i>Chapitre 65</i> Créances éteintes	6542	+ 700,00 €
<i>Chapitre 66</i> Intérêts des emprunts	66111	+ 5 560,00 €
TOTAL		+6 260,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise la décision modificative n°2 au budget eau 2024
- Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération

La délibération est approuvée à l'unanimité (18 voix)

D2024-100 en date du 24/09/2024 portant approbation des tarifs de prêt des tables et des chaises :

Madame le Maire indique au Conseil municipal, suite au renouvellement du matériel, qu'il y a lieu de mettre à jour les tarifs de prêt des tables et des chaises aux particuliers. A ce jour, les tables sont à 0,80€ et les chaises à 1,20 €.

Madame le Maire propose 5€ par table et 1,50 € par chaise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Dit que le tarif de prêt sera 5 € par table et 1,50 € par chaise
- Dit que la caution sera équivalente au prix d'achat
- Autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

La délibération est approuvée à l'unanimité (18 voix)

D2024-101 en date du 24/09/2024 fixant le tarif de vente de chaleur de la chaufferie bois pour la saison 2024/2025 :

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de mettre à jour le tarif de vente de chaleur en fonction des éléments en notre possession (achat de bois, broyage, transports, ...).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Dit que le tarif de vente de la chaleur de la chaufferie bois est de 123 € HT /Mwh
- Dit que l'abonnement est inchangé
- Dit que le tarif s'applique dès la saison de chauffe 2024/2025 soit au 15 octobre 2024

La délibération est approuvée à l'unanimité (18 voix)

D2024-102 en date du 24/09/2024 portant subvention exceptionnelle à l'Association ADM :

Madame le Maire indique que l'association Queer des Bois, en instance de création, portée par l'association

ADM, organise le 26 octobre 2024, un festival à la Salle des fêtes d'Eymoutiers destiné à faire connaître les actions de l'association en faveur de la communauté LGBTQIA+ et à lever des fonds pour leurs mises en place, notamment une permanence du planning familial à Eymoutiers, le financement d'interventions gratuites sur l'homophobie et la transphobie en milieu scolaire, l'établissement d'un réseau d'écoute solidaire, en vue d'un développement sur le long terme d'un hébergement d'urgence.

Une subvention est demandée ainsi que le prêt gracieux de la salle des fêtes, 2 grands barnums et l'accès gratuit à trois gîtes. Le bureau municipal propose une subvention à hauteur de 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accorde une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association ADM, porteuse du projet « Queer des Bois » dans le cadre de l'organisation du festival le 26 octobre 2024 à la salle des fêtes d'Eymoutiers
- Dit que la salle des fêtes est prêtée à titre gracieux pour la soirée du 26 octobre mais avec une mise à disposition de matériels limitée.

La délibération est approuvée (17 voix pour – 1 abstention de M. Delcloy qui regrette que cette somme n'ait pas pu être affectée au budget des colis des aînés)

D2024-103 en date du 24/09/2024 portant acceptation d'un don d'une œuvre de et par M. Bernard Barrière :

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que M. Bernard Barrière a fait don à la commune d'une toile « Larme ukrainienne, maudite soit la guerre » de Juin 2022.

Madame le Maire, au nom du Conseil municipal, indique sa reconnaissance au donateur et précise que cette toile fera l'objet d'une mise en valeur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le don de M. Bernard Barrière.

La délibération est approuvée à l'unanimité (18 voix)

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

A Eymoutiers, le

Le Maire,

Mélanie PLAZANET

Le secrétaire,

Patrick MALET